

Charte professionnelle d'engagement éthique et déontologique

La Fédération des Consultants Formateurs (FCF) est un syndicat professionnel constitué dans un esprit de réseau, de solidarité, et dans un respect éthique et déontologique. Elle s'appuie sur les huit valeurs fondamentales qui sont déclinées dans cette charte professionnelle d'engagement éthique et déontologique.

Tout adhérent à la FCF s'engage, sous peine d'exclusion, à respecter et à faire respecter cette charte éthique et déontologique par lui-même et le personnel qui l'assiste, au sein de son cabinet ou par sous-traitance.

1- ETHIQUE

- Réaliser des missions de conseil et de formation dans le respect des usages et valeurs de la profession en se référant à l'ensemble des principes de la présente charte éthique et déontologique.
- Communiquer sur simple demande d'un client, d'un salarié, d'un partenaire, d'un prestataire, cette charte éthique et déontologique.
- Rechercher une solution à l'amiable en cas de litige avec un client ou entre confrères et solliciter l'arbitrage de la FCF.

2- COMPETENCE

- Mettre en œuvre toutes les compétences nécessaires à la bonne exécution des missions de conseil et de formation. Se porter garant des compétences de ses collaborateurs au sein de son cabinet ou en sous-traitance.
- Accepter des missions dans le champ de ses compétences et dans la limite de ses disponibilités.
- Mener des actions dans l'intérêt commun des clients et des bénéficiaires de ces actions.
- Développer ses compétences et celles de ses confrères, dans un milieu en constante évolution, pour faire évoluer ses méthodes de travail vers les modèles les plus adaptés.

3- RESPONSABILITE ET TRANSPARENCE

- Contractualiser les engagements pris dans le cadre des missions de conseil et de formation : obligation de moyens et/ou de résultats.
- Informer ses clients des liens que l'on entretient avec d'autres clients, partenaires, prestataires, pouvant générer des conflits d'intérêts dans le cadre de l'exécution de missions de conseil et de formation.
- Assumer sa responsabilité personnelle, celle de ses collaborateurs et de ses partenaires selon les contrats et conventions définies.
- Présenter sur demande d'un client, tout document, méthode, technique, concourant à la qualité de la prestation

4- CONFIDENTIALITE

- Respecter la confidentialité des informations relatives à ses clients.
- S'engager à mettre en œuvre tous les moyens assurant la protection de ces informations confidentielles.

5- INDEPENDANCE ET INTEGRITE

- Réaliser ses missions avec honnêteté intellectuelle en s'engageant à ne pas subordonner l'intérêt de ses clients à ses propres intérêts.
- Respecter la culture des structures au sein desquelles les missions sont réalisées, rester neutre et n'exprimer aucun jugement sur ses clients ni sur les bénéficiaires de ses actions de conseil et de formation.
- S'interdire tout abus d'influence, de confiance, d'autorité ou de pouvoir liés à la position de consultant-formateur.

6- RESPECT DE LA LEGISLATION

- Connaître et respecter les législations en vigueur en lien avec les activités de conseil et de formation.
- Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle et commerciale.

7- LOYAUTE

- Respecter des pratiques loyales envers les professionnels du conseil et de la formation ainsi qu'envers ses clients, partenaires et prestataires.

8- ENGAGEMENT ET SOLIDARITE

- Contribuer au travers de ses missions à renforcer l'image de la profession.
- Participer au développement de la FCF et respecter les décisions des Assemblées Générales.
- Dans un contexte d'échange de savoirs, s'engager à donner à ses confrères du réseau FCF une journée par an d'animation de formation sur un sujet professionnel.
- Echanger des informations professionnelles et commerciales avec les membres de la FCF, afin de favoriser leur activité, dans l'esprit du réseau.

Nom : AVELINE Prénom : ANNE

- Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé A. Aveline

- Signature du Président de la FCF :

